

Règlement sportif du Challenge par équipe féminin



2016 - 2017

**COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CHALLENGE PAR EQUIPES FEMININ.....	3
Article 1 - Responsable de la compétition	3
Article 2 - Principes.....	3
Article 3 - Déroulement	3
Article 4 - Dates et Lieux.....	4



CHALLENGE PAR EQUIPES FEMININ

Article 1 - Responsable de la compétition

Pour la saison 2016/2017, le responsable de la compétition est :
Madame Johanna Garcia
Téléphone : **07 60 40 15 54**
E-Mail : jo_garcia_16@hotmail.fr

Seule cette personne est à même d'apporter des réponses à toute question que vous vous posez en ce qui concerne cette compétition. En son absence, merci de contacter le président du comité par l'intermédiaire du secrétariat :
Téléphone : **05 46 67 09 91**
E-Mail : charente.fftt@wanadoo.fr

Article 2 - Participation

Pour participer au challenge, la joueuse doit posséder une licence compétition avant sa première journée.
Le Challenge féminin est ouvert à toutes les féminines de la catégorie benjamine à vétéran.
Il n'y a pas de limite de points afin que chacune puisse jouer.
Une joueuse peut aussi bien participer au challenge et au championnat par équipes messieurs. Il n'y a pas de brûlage.

Article 3 - Déroulement de la compétition

Il s'agit d'une compétition officielle, permettant à chacune d'amener des points à son équipe quelque soit le résultat.

Chaque club inscrit une ou plusieurs équipes à chaque tour. Les équipes ne seront pas obligatoirement composées des mêmes joueuses à chaque tour. Une joueuse n'est pas obligée de jouer dans la même équipe à chaque tour ni de participer à tous les tours. Le club n'est pas obligé d'engager le même nombre d'équipe à chaque tour.

Ce système permet de :

- respecter la disponibilité des joueuses
- faciliter la vie du club en limitant les contraintes
- permettre aux licenciées de participer même si ses partenaires sont absentes et son équipe incomplète ou s'il n'y a pas assez de féminines dans son club.

Chaque équipe complète est composée de 3 joueuses. Les équipes peuvent être incomplètes.

Toutes les féminines participent à un tableau unique avec classement intégral. A l'issue de poules composées en fonction du nombre de participantes, les joueuses disputeront un tableau à classement intégral dans lequel elles seront réparties de façon à ce que les féminines d'une même équipe ne puissent se rencontrer avant les demi-finales.

A l'issue de ce tableau, chaque féminine d'une équipe marque des points en fonction de la place qu'elle a obtenue.

Chaque féminine disputera le même nombre de parties.

A l'issue de la saison, les 3 joueuses ayant marqué le plus de points en cumulant tous les tours ainsi que le club dont l'équipe aura obtenu le plus de points en cumulant tous les tours seront récompensés.

Chaque joueuse va donc jouer pour elle -même et son classement individuel et pour son équipe.

Article 4 - Dates et lieux

Les journées de challenge féminin se dérouleront le vendredi soir en dehors des journées de critérium fédéral ou de championnat par équipes.

Les clubs vont recevoir un mail afin de savoir qui souhaite organiser une journée, les lieux seront donc communiqués ultérieurement. Le club doit pouvoir fournir entre 6 à 8 tables.

Les dates choisies pour la saison 2016-2107 sont :

- vendredi 3 février
- vendredi 3 mars
- vendredi 28 avril
- vendredi 5 mai : Salle JP Gatien à Angoulême pour clôturer le challenge et la remise des récompenses.